

2ND SESSION, 37th LEGISLATURE, ONTARIO 50 ELIZABETH II, 2001

2º SESSION, 37º LÉGISLATURE, ONTARIO 50 ELIZABETH II, 2001

Bill 117

Projet de loi 117

An Act to proclaim Congenital Heart Defects Awareness Day Loi visant à proclamer la Journée de sensibilisation à la cardiopathie congénitale

Mr. Spina

M. Spina

Private Member's Bill

Projet de loi de député

1st Reading	October 23, 2001
2nd Reading	
3rd Reading	
Royal Assent	

1^{re} lecture 23 octobre 2001

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale





An Act to proclaim Congenital Heart Defects Awareness Day

Loi visant à proclamer la Journée de sensibilisation à la cardiopathie congénitale

Preamble

Congenital heart defects or disease is a birth-related defect and consists of 35 different types of heart defects.

Congenital heart defects are the leading birth-related defect that causes death. They affect 82,800 persons of the age of 18 years or less in Canada. That amounts to more than one of every 100 children born in Canada each year, with Ontario having the highest per capita rate in Canada. In addition, there are approximately 12,000 adults in Canada currently receiving follow-up cardiac care. The number of complex cases requiring that care is expected to double by the year 2006.

Deaths related to congenital heart defects are caused by late detection, a scarcity of donor hearts and the failure to make timely medical intervention. More research is required in order to discover further surgical options and to describe accurately the origin, physical signs and symptoms of congenital heart defects.

The people of Ontario wish to officially recognize the need for awareness of congenital heart defects so that prevention, early diagnosis and intervention become a top priority.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

Congenital Heart Defects Awareness Day

1. February 14 in each year is proclaimed as Congenital Heart Defects Awareness Day.

Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

3. The short title of this Act is the Congenital Heart Defects Awareness Day Act, 2001.

EXPLANATORY NOTE

The Bill proclaims February 14 in each year as Congenital Heart Defects Awareness Day.

Préambule

La cardiopathie congénitale est une déficience congénitale qui regroupe 35 types différents de cardiopathies ou maladies du coeur.

De toutes les déficiences congénitales la cardiopathie congénitale est celle qui cause le plus grand nombre de décès. Elle touche 82 800 jeunes au Canada âgés de 18 ans ou moins, soit plus d'un nouveau-né sur 100. L'Ontario possède l'incidence la plus élevée de ces maladies par habitant du pays. En outre, environ 12 000 adultes au Canada font actuellement l'objet d'un suivi cardiaque. On prévoit que le nombre de cas complexes nécessitant un suivi cardiaque aura doublé d'ici l'an 2006.

Les décès attribués à la cardiopathie congénitale sont causés par la détection tardive, le manque de dons de coeurs et le défaut de faire des interventions médicales dans les délais opportuns. La cardiopathie congénitale nécessite plus de recherche si l'on veut découvrir d'autres voies chirurgicales et définir avec précision son origine, ses signes physiques et ses symptômes.

La population ontarienne souhaite reconnaître officiellement le besoin de sensibilisation à la cardiopathie congénitale afin de faire de la prévention, du diagnostic et de l'intervention précoces une priorité absolue.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Journée de sensibilisation à la cardiopathie congénitale

1. Le 14 février est proclamé Journée de sensibilisation à la cardiopathie congénitale.

Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est Loi de 2001 sur la Journée de sensibilisation à la cardiopathie congénitale.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le 14 février Journée de sensibilisation à la cardiopathie congénitale.